

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

23 FEVRIER 2009

Le vingt trois février 2009, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SARZIER, Maire, le Conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire. Madame Francia-Elise GANDET est désignée comme secrétaire de séance. Tous les membres sont présents sauf Mmes Catherine PERRE (pouvoir à Mme Marie-Françoise DECREAU), Claudine PETITPAS et MM. Denis MENDEZ, Jean-Marie PILLET (pouvoir à M. Gilles LAURENT), Didier VILNEUVE, excusés.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal auprès de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLET)

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), désigne Monsieur Nicolas JACQUIER, 3^{ème} Adjoint en charge des finances, pour représenter la Commune au sein de la CLET.

La CLET est une commission créée entre un organisme de coopération intercommunale soumis à la taxe professionnelle unique, en l'occurrence la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, et ses communes membres.

Elle est chargée d'évaluer le coût des dépenses transférées des communes membres à l'établissement de coopération intercommunale.

2- Délibération des communes forestières

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), demande au Préfet; au Ministère de l'Agriculture :

- Le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1 684 agents patrimoniaux équivalents temps plein (source : ONF) pour conserver un service public de qualité en milieu rural,
- L'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,
- L'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,
- Le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10 % le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17 % du total de cette taxe),
- La mise en place du fonds de mobilisation de 100 M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

3- Adhésion 2009 à l'A.S.A.D.A.C. Territoires

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune à l'Agence Savoyarde d'Aménagement et d'Aide aux Collectivités (A.S.A.D.A.C.) pour un montant annuel de 192.72 €.

Cette adhésion permet à la collectivité de bénéficier d'un certain nombre de prestation : assistance techniques pour les missions d'expertise légères, travaux d'études ou d'expertise pour la réalisation de projets d'aménagement ou de missions informatiques, accès à une base documentaire et à l'espace abonné de l'agence.

FONCIER

PAE le Clos des Marronniers : intégration de la voirie dans le domaine communal

Monsieur le Maire explique au Conseil que, suite à la fin des travaux du PAE du Clos des Marronniers, une rétrocession de voirie aurait dû intervenir. Celle-ci n'ayant pas été réalisée, il convient au Conseil de procéder à cette régularisation.

Néanmoins, un échange entre propriétaires privés devant intervenir préalablement à cette rétrocession, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de repousser cette question et qu'une délibération sera prise par le Conseil Municipal dès que cet échange sera réalisé.

Convention de mise à disposition libre, gratuite et précaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition libre, précaire et gratuite de la parcelle C 2357, d'une surface de 700 m², au profit de Monsieur BERTAMELLE pour une mise en jachère environnementale "faune sauvage pollinique" pour l'alimentation des abeilles.

Il autorise le Maire à signer ladite convention.

FINANCES

1- Demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement pour l'année 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement (DGE) pour la réalisation de l'opération de mise aux normes de l'équipement d'alarme de la salle polyvalente.

Il sollicite ainsi une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la DGE 2009, ce projet ne faisant l'objet d'aucune autre subvention. Le Conseil déclare que cette opération sera réalisée sur ses fonds propres et sur la DGE éventuellement obtenue.

2- Budget annexe du service de l'eau : admissions en non valeur

La Trésorerie Principale a transmis à la Commune un état des restes à recouvrer concernant la vente d'eau 2004, 2005, 2007 et 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de neuf titres pour un montant total de 234.70 € et impute la dépense au budget annexe du service de l'eau, article 654 "Pertes sur créances irrécouvrables".

3- Avenant n°1 au contrat de bail signé avec Bouygues Telecom

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au contrat de bail signé avec Bouygues Telecom le 27 juin 2005 et autorisant la société Bouygues Telecom à installer et à exploiter un relais de téléphonie mobile situé au lieu dit "Bardot".

Cet avenant a pour objet de modifier la clause d'indexation de la redevance à compter du 1^{er} janvier 2010.

URBANISME

1- Participation voiries et réseaux publics

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place de la participation voiries et réseaux publics (PVR). Une première délibération instituant cette participation avait déjà été prise en 2001 mais devait être complétée.

La PVR permet de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leurs sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Ainsi, il est décidé d'instaurer la PVR pour :

- **L'équipement de la voirie** : coût de la voie, frais d'étude, frais d'acquisition des terrains d'emprise de la voie, coût des matériaux et leur mise en œuvre et les éventuels frais financiers.
- **Les équipements en réseaux** :
 - Dispositif d'écoulement des eaux pluviales,
 - Réseau d'éclairage public,
 - Réseau d'eau potable,
 - Réseau d'électricité,
 - Réseau de gaz,
 - Réseau d'assainissement,
 - Réseau de télécommunication,
 - Réseau vidéo.

QUESTIONS DIVERSES

1- FDEC 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune bénéficiera d'une dotation complémentaire du FDEC pour 2009 d'un montant de 5 402 € pour la réalisation des opérations suivantes : voiries, chemin du Fiolage, impasse de l'Etraz, chemin du Martinet.

2- Subvention 2008

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements de l'Association Pays de Savoie Solidaires suite au versement par la Commune d'une subvention de 500 € pour le soutien à Haïti à l'occasion des ravages causés par le cyclone Hanna en août 2008.

3- Plan Local et Habitat

Monsieur Gilles LAURENT, 2^{ème} adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, informe le Conseil que le Plan local PLH va être mis en place par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget. Une étude réalisée par le cabinet URBANIS est en cours pour la mise en place du plan.

Ainsi, un diagnostic de l'habitat sera réalisé sur les 18 communes adhérentes à la CALB, en cohérence avec le SCOT, les PLU et les organismes de logement. Les communes devront se positionner sur les diverses zones à urbaniser sur leur territoire et définir une politique de l'habitat afin d'optimiser le foncier disponible.

Par ailleurs, Monsieur LAURENT précise que des aides financières seront versées pour la construction de logements sociaux.

Le projet de PLH devrait aboutir à la fin de l'année 2009.

4- Assainissement

Monsieur Serge DUNAND, délégué du Conseil Municipal auprès de la commission assainissement/eau potable/rivières de la CALB, indique au Conseil qu'une station d'épuration va être construite au Bourget du Lac pour un montant de 1.6 M d'€.

Il informe également le Conseil que 6 maisons situées sur la Commune ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement de la CALB et qu'une mise en conformité de leurs équipements devrait leur être demandée.

5- Prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 23 mars 2009 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le Maire,

Jean-Louis SARZIER